

Procès-verbal du Conseil Municipal
du Samedi 21 Mars 2026 à 11 heures

L'an deux-mille-vingt-six, le samedi vingt-et-un mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à onze heures en session ordinaire à la salle des fêtes François Rabelais, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 16 mars 2026.

PRÉSENTS :

M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Xavier GODART, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. François SOULAS, Mme Fanny TIGÉ, M. Éric JOSEPH, Mme Annie TAVENNEC, Adjoint, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Martine BOUCROT, Mme Caroline LEPRÊTRE, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, M. Matthieu CHOL, Mme Fanny BILLARD LECOINTRE, M. Antoine BICHAREL, M. Adrien DUMAS, Mme Julie BERTIN et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Christian DAIN, Mme Sylvie LECOUPTE, M. Mathieu HENRI et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

M. Christian DAIN donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU, Mme Sylvie LECOUPTE donne pouvoir à Mme Martine LESAGE, M. Mathieu HENRI donne pouvoir à Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2026-20. **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ORMES - ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2026-20. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ORMES - ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ormes proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du scrutin du dimanche 15 mars 2026, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes François Rabelais à Ormes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire sortant, Monsieur Alain TOUCHARD, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune d'Ormes.

- Nombre des Conseillers Municipaux élus : 27.

- Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026.

Étaient présents les élus mentionnés dans la liste ci-dessous, à l'exception de :

Monsieur Christian DAIN, absent excusé, qui donne pouvoir à Monsieur Olivier GUILLOU,
Madame Sylvie LECOUP, absente excusée, qui donne pouvoir à Madame Martine LESAGE,
Monsieur Mathieu HENRI, absent excusé, qui donne pouvoir à Madame Sophie LOPES,
Madame Julie HINGANT, absente excusée, qui donne pouvoir à Monsieur Jérémy VANBERSEL.

PROCLAMATION DU RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026 :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection du dimanche 15 mars 2026 et a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

- Nombre d'électeurs inscrits :	3 265
- Nombre d'électeurs votants d'après la feuille d'émargement :	1 510
- Nombre des enveloppes et des bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne :	10
- Nombre total des bulletins et enveloppes annulés :	98
- Suffrages exprimés :	1 402

Ont obtenu :

1	Monsieur	TOUCHARD	Alain	1 402 voix
2	Madame	MATHIEU	Odile	1 402 voix
3	Monsieur	GODART	Xavier	1 402 voix
4	Madame	TIGÉ	Fanny	1 402 voix
5	Monsieur	SEGUIN	Jacques	1 402 voix
6	Madame	PELLÉ	Anne	1 402 voix
7	Monsieur	SOULAS	François	1 402 voix
8	Madame	TAVENNEC	Annie	1 402 voix
9	Monsieur	JOSEPH	Éric	1 402 voix
10	Madame	LECOUP	Sylvie	1 402 voix
11	Monsieur	HENRI	Mathieu	1 402 voix
12	Madame	LESAGE	Martine	1 402 voix
13	Monsieur	DUPORT	Olivier	1 402 voix
14	Madame	LOPES	Sophie	1 402 voix
15	Monsieur	GUILLOU	Olivier	1 402 voix
16	Madame	HINGANT	Julie	1 402 voix
17	Monsieur	VIGNEAU	Éric	1 402 voix
18	Madame	GUILLOU	Estelle	1 402 voix
19	Monsieur	VANBERSEL	Jérémy	1 402 voix
20	Madame	BILLARD LECOINTRE	Fanny	1 402 voix

21	Monsieur	BICHAREL	Antoine	1 402 voix
22	Madame	BERTIN	Julie	1 402 voix
23	Monsieur	CHOL	Matthieu	1 402 voix
24	Madame	BOUCROT	Martine	1 402 voix
25	Monsieur	DAIN	Christian	1 402 voix
26	Madame	LEPRÊTRE	Caroline	1 402 voix
27	Monsieur	DUMAS	Adrien	1 402 voix

Monsieur Alain TOUCHARD, Maire sortant, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que le doyen ou la doyenne de l'assemblée préside l'élection du nouveau Maire.

Monsieur Jacques SEGUIN, doyen d'âge du Conseil prend ensuite la présidence.

Le Président de séance appelle, conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire, Monsieur Jérémy VANBERSEL, à l'unanimité.

Il est nécessaire de constituer un bureau et de nommer deux assesseurs.

Monsieur Jacques SEGUIN propose d'élire Monsieur Xavier GODART et Madame Odile MATHIEU.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

ÉLECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues sur l'article L.2122.4 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jacques SEGUIN :

« Je propose la candidature de Monsieur Alain TOUCHARD, pour assurer les fonctions de Maire de la commune d'Ormes.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous allons donc procéder comme il se doit à l'élection à bulletin secret. »

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
- Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : (bulletins blancs...)	2
- Suffrages exprimés :	25
- Majorité absolue :	13

Ont obtenu :

- Monsieur Alain TOUCHARD :	Vingt-cinq voix (25)
-----------------------------	----------------------

Monsieur Alain TOUCHARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur Jacques SEGUIN remet l'écharpe au Maire.

Monsieur Alain TOUCHARD, Maire, prend la parole :

« Mesdames, Messieurs,

Chères Ormoises, chers Ormois,

Chers collègues du Conseil Municipal,

C'est avec une profonde émotion, une immense gratitude et un sens aigu de la responsabilité que je me présente aujourd'hui devant vous, investi pour la cinquième fois de la fonction de Maire.

J'ai une pensée forte pour Janine ROZIER notre Maire honoraire qui a tant fait pour Ormes.

Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait. La confiance que vous me renouvez, mandat après mandat, n'est jamais acquise. Elle m'oblige, elle nous oblige collectivement, à être à la hauteur de vos attentes, et à continuer de servir Ormes avec la même énergie, la même sincérité et le même engagement que le premier jour.

Le temps passé n'a rien diminué : ni ma détermination, ni ma passion pour Ormes.

Au fil des années, nous avons traversé des périodes de progrès, de défis, parfois d'imprévus. Mais toujours, nous avons avancé avec un objectif clair : améliorer la vie des habitants, renforcer l'attractivité de notre commune et préserver son identité.

Ce nouveau mandat n'est pas pour moi un simple prolongement du précédent. C'est une étape nouvelle, portée par l'expérience, mais guidée par la même volonté d'agir, d'innover et de rassembler.

Nous avons construit beaucoup. Mais il nous reste encore beaucoup à faire.

Je veux remercier chaleureusement :

- Les adjoints et conseillers municipaux, anciens et nouveaux, pour leur engagement indéfectible au service du territoire ;
- les agents municipaux, dont le professionnalisme et la disponibilité sont des atouts précieux ;
- les associations, les entreprises, les commerçants, les enseignants, les bénévoles, qui animent le quotidien de notre commune et tissent ce lien social dont nous sommes si fiers.

Sans vous, sans votre action, sans votre esprit de solidarité, Ormes ne serait pas ce qu'il est.

Notre équipe municipale travaillera autour de trois priorités essentielles :

1. Continuer de moderniser notre commune :

Parce qu'un territoire vivant est un territoire qui évolue, nous poursuivrons les projets engagés : amélioration des infrastructures, renforcement des mobilités, aménagements urbains, transition écologique.

2. Renforcer la proximité et l'écoute des habitants :

Mon engagement reste intact : être un Maire accessible, présent, à l'écoute. Nous développerons encore les échanges, les consultations citoyennes et les projets participatifs.

3. Préparer activement l'avenir :

Nous devons anticiper les besoins de demain : logement, services publics, jeunesse, attractivité économique. L'avenir d'Ormes se construit dès maintenant, avec une vision claire et une gestion responsable.

Depuis mon premier jour de Maire, j'ai toujours défendu une valeur essentielle : celle de servir tous les habitants, sans distinction.

Ce principe restera le fil conducteur de ce mandat, comme il l'a été des précédents.

Être Maire n'est pas un pouvoir, c'est une mission. Et cette mission, je la remplis avec humilité, avec conviction, et avec la certitude que la réussite d'une commune est d'abord collective.

Et permettez-moi, pour une fois, d'ajouter un remerciement plus intime.

Un mandat de Maire, ne se mène jamais seul. Derrière la fonction, il y a des soirées plus longues que prévues, des week-ends écourtés, des imprévus, des urgences, des moments où la vie publique empiète sur la vie privée.

Mon épouse m'accompagne, me soutient, me conseille, me rassure parfois, et me rappelle toujours ce qui compte vraiment.

Elle est à mes côtés dans les moments forts, comme dans les moments plus difficiles. Sa patience, son humour, et sa confiance sont pour moi un pilier essentiel.

Je veux lui dire, publiquement : merci.

Aujourd'hui, ce cinquième mandat n'est pas un aboutissement.

C'est la poursuite d'un chemin commencé ensemble, dans la confiance et la fidélité.

Je prends l'engagement d'être, comme toujours :

- Un Maire disponible,
- Un Maire à l'écoute,
- Un Maire loyal envers ses concitoyens,
- Un Maire déterminé à faire avancer Ormes.

Ensemble, avec détermination et esprit d'équipe, continuons de faire grandir notre commune.

Je vous remercie de votre confiance renouvelée. »

Le Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, détermine librement le nombre d'Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à huit le nombre d'Adjointes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection des Adjointes conformément aux dispositions prévues sur l'article L.2122.4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le dépôt des listes se fait sans délai.

Monsieur Alain TOUCHARD propose la liste suivante conduite par Monsieur Xavier GODART :

- Premier adjoint : Monsieur Xavier GODART
- Deuxième adjoint : Madame Odile MATHIEU
- Troisième adjoint : Monsieur Jacques SEGUIN
- Quatrième adjoint : Madame Anne PELLÉ
- Cinquième adjoint : Monsieur François SOULAS
- Sixième adjoint : Madame Fanny TIGÉ
- Septième adjoint : Monsieur Éric JOSEPH
- Huitième adjoint : Madame Annie TAVENNEC

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 27 |
| - Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : | 1 |
| - Suffrages exprimés : | 26 |
| - Majorité absolue : | 14 |

Ont obtenu :

- Liste « Xavier GODART » :

Vingt-six voix (26)

La liste des huit Adjoints ayant obtenu la majorité absolue :

- Monsieur Xavier GODART
- Madame Odile MATHIEU
- Monsieur Jacques SEGUIN
- Madame Anne PELLÉ
- Monsieur François SOULAS
- Madame Fanny TIGÉ
- Monsieur Éric JOSEPH
- Madame Annie TAVENNEC

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Xavier GODART. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Monsieur le Maire remet l'écharpe à chacun des huit Adjoints.

Monsieur Xavier GODART, premier Adjoint, prend la parole :

« Bonjour à toutes et tous. C'est avec émotion et plaisir que je prends la parole aujourd'hui. En représentant mes collègues du conseil municipal. C'est un moment solennel qui lance officiellement notre mandat. Je souhaite en profiter pour effectuer quelques remerciements et évoquer la manière dont nous devons à mon sens mener ce mandat. Je vais commencer par remercier les personnes qui se sont déplacées pour voter, même avec une seule liste, ceci montre l'intérêt pour la commune. Ensuite les élus et agents qui ont posé les pierres et les fondations sur lesquelles d'autres ont pu construire. La commune a progressé pendant beaucoup d'années grâce à leur travail. Je tiens ici à leurs exprimer ma reconnaissance en notre nom. Je pense notamment à nos collègues, et à nos agents ayant décidé de laisser la place à de nouvelles personnes qui construiront à leur tour pour les générations à venir. Ils ont fait, nous avons fait, des choix parsemés de réussites qui font briller et d'échecs qui font grandir. Faire des choix, prendre des décisions, c'est le rôle d'un conseil municipal. Le faire dans le respect des règles est un cadre légal, le faire avec éthique et dans l'intérêt général est une exigence que nous devons avoir. Une exigence tout d'abord envers nous, dans notre exemplarité, dans nos engagements. Une exigence saine envers les services municipaux, pour que le service public soit rendu aux habitants. Une exigence de respect entre nous et envers les autres, nécessaires au travail pour le bien commun. Remercier, aussi tous les membres de cette équipe, qui ont travaillé à construire un programme cohérent, ambitieux et réalisable. Depuis le mois de septembre, nous avons travaillé à cela. Nous avons communiqué nos intentions, nos projets. C'est un travail de l'ombre comme souvent, qui va finalement voir sa réalisation sur les années à venir. Car oui nous sommes sur des temps longs, tout ne se fera pas sur quelques mois. Remercier ceux et celles qui font que nous puissions être là aujourd'hui. Evidemment, Il s'agit pour chacune et chacun d'entre nous d'un choix, d'une volonté personnelle. Mais nous n'y sommes pas arrivés seul. Même si parfois nous entendons dire, « moi je me suis fait tout seul ». Je crois cette phrase profondément fausse. À chaque étape de notre vie nous avons rencontrés des personnes qui nous ont élevé, au sens de faire grandir. Qui ont par un geste, un mot, un encouragement, un recadrage, une mise en situation, une main sur l'épaule, provoqué ce déclic du « oui moi aussi je peux le faire ». Remercier ceux et celles qui nous ont donné confiance en nous, donné une impulsion. Les parents, la famille, les amis, les élus, les collègues qui font de nous des êtres qui s'améliorent. Tachons-nous aussi de faire grandir les autres pour continuer à provoquer de belles réussites personnelles et collectives. Merci à vous tous pour votre présence, c'est important. Il y a évidemment, ces personnes qui ont beaucoup compté pour nous et sont présentes dans nos pensées à défaut d'être encore avec nous. Et je terminerai par ceci, alors que nous vivons des temps complexes. Je crois qu'il nous appartient de faire que nous ayons plus d'avenir dans notre incertitude que d'incertitude dans notre avenir. »

Monsieur François SOULAS, cinquième Adjoint, prend la parole :

« Bonjour à tous. Je tenais tout d'abord à remercier Monsieur le Maire et le Conseil Municipal pour leur confiance. J'ai également une pensée pour nos collègues élus qui sont décédés lors des deux précédents mandats : Madame Joëlle BRISTEAU et Monsieur William GRÉJON. Merci à vous tous. »

Madame Fanny TIGÉ, sixième Adjointe, prend la parole :

« Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues, Chers habitants, Chers amis, Chers membres de ma famille, Tout d'abord, Monsieur le Maire, je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'accordez. Endosser cette responsabilité est un honneur, et je mesure pleinement la place que vous me donnez au sein de notre équipe municipale. Merci de croire en ma capacité à servir notre commune avec engagement et sincérité. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à notre DGS, dont le professionnalisme et la disponibilité sont précieux pour m'accompagner dans nos missions. Merci pour votre écoute, vos explications claires lorsque j'ai besoin de vos précieux conseils. À mes collègues élus et agents, je veux dire combien je suis heureuse de poursuivre ce chemin à vos côtés. Le travail communal est un travail collectif : il demande coopération, respect mutuel, patience et conviction. Je sais pouvoir compter sur votre soutien, vos compétences et votre énergie pour mener à bien nos projets. Je souhaite aussi remercier du fond du cœur ma famille. Je ne veux pas oublier les personnes qui ne sont plus parmi nous, mais qui continuent d'inspirer nos choix, nos engagements et notre manière d'aimer les autres. Elles restent présentes dans mes pensées et dans mes valeurs. Je tiens à les saluer avec émotion et respect. Je pense à mes grands-parents, mon frère David et à mon mari Benoit. Enfin, je veux m'adresser aux habitants. Notre engagement a un sens grâce à vous. Votre confiance, vos attentes, vos besoins, vos difficultés comme vos réussites guident chacune de nos décisions. Je souhaite être de tout cœur une élue disponible, proche, attentive et pleinement investie pour servir les intérêts de nos administrés. Dans les domaines qui me sont confiés, la petite enfance et l'emploi, je m'engage à agir avec humanité, ambition et transparence. Parce que la petite enfance est le cœur battant de l'avenir d'une commune. Parce que l'emploi est l'un des leviers essentiels du bien-être et de la dignité de chacun. C'est avec une profonde émotion, une grande gratitude et un sens du devoir pleinement conscient que je vous remercie tous pour ce moment, pour votre présence et pour votre soutien. Je suis fière, honorée et déterminée. »

ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le tableau est dans l'ordre dans lequel sont classés les membres du Conseil Municipal en vertu des articles R2121-2 et R2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rang doit donc être fixé comme suit :

- Le Maire
- Les Adjoints, dans l'ordre de leur élection à ce poste.

Les Conseillers Municipaux, en fonction du plus grand nombre de suffrages obtenus et en cas d'égalité de ce nombre, par la priorité d'âge.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau tel qu'il résulte de ces critères.

Vu les articles R.2121-2 et R.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les procès-verbaux d'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

Vu le tableau disposant du classement des conseillers municipaux ci-dessous :

Considérant qu'il y a lieu de valider ce document, afin qu'il soit déposé dans les bureaux de la Mairie et de la Préfecture.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le tableau des Conseillers Municipaux tel que présenté ci-dessus.

Ordre	Fonction	Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste	Conseiller communautaire
1	Maire	Monsieur	TOUCHARD Alain	23/12/1950	21/03/2026	25	Titulaire
2	Premier adjoint	Monsieur	GODART Xavier	13/09/1970	21/03/2026	26	
3	Deuxième adjoint	Madame	MATHIEU Odile	15/03/1956	21/03/2026	26	
4	Troisième adjoint	Monsieur	SEGUIN Jacques	12/01/1954	21/03/2026	26	Suppléant
5	Quatrième adjoint	Madame	PELLÉ Anne	04/05/1967	21/03/2026	26	
6	Cinquième adjoint	Monsieur	SOULAS François	05/12/1970	21/03/2026	26	
7	Sixième adjoint	Madame	TIGÉ Fanny	09/06/1971	21/03/2026	26	Titulaire
8	Septième adjoint	Monsieur	JOSEPH Éric	18/08/1972	21/03/2026	26	
9	Huitième adjoint	Madame	TAVENNEC Annie	26/02/1956	21/03/2026	26	
10	Conseiller municipal	Monsieur	VIGNEAU Éric	26/11/1960	15/03/2026	1 402	
11	Conseiller municipal	Madame	LESAGE Martine	24/05/1962	15/03/2026	1 402	
12	Conseiller municipal	Monsieur	DAIN Christian	21/04/1963	15/03/2026	1 402	
13	Conseiller municipal	Madame	LECOUPT Sylvie	13/12/1964	15/03/2026	1 402	
14	Conseiller municipal	Madame	BOUCROT Martine	15/11/1966	15/03/2026	1 402	
15	Conseiller municipal	Madame	LEPRÊTRE Caroline	19/04/1969	15/03/2026	1 402	
16	Conseiller municipal	Monsieur	HENRI Mathieu	04/11/1969	15/03/2026	1 402	
17	Conseiller municipal	Monsieur	DUPORT Olivier	26/02/1973	15/03/2026	1 402	
18	Conseiller municipal	Monsieur	GUILLOU Olivier	09/03/1973	15/03/2026	1 402	
19	Conseiller municipal	Madame	LOPES Sophie	26/04/1974	15/03/2026	1 402	
20	Conseiller municipal	Madame	GUILLOU Estelle	03/03/1982	15/03/2026	1 402	
21	Conseiller municipal	Madame	HINGANT Julie	18/11/1983	15/03/2026	1 402	
22	Conseiller municipal	Monsieur	CHOL Matthieu	05/03/1985	15/03/2026	1 402	
23	Conseiller municipal	Madame	BILLARD LECOINTRE Fanny	16/11/1986	15/03/2026	1 402	
24	Conseiller municipal	Monsieur	BICHAREL Antoine	29/11/1986	15/03/2026	1 402	
25	Conseiller municipal	Monsieur	DUMAS Adrien	13/02/1988	15/03/2026	1 402	
26	Conseiller municipal	Madame	BERTIN Julie	15/06/1989	15/03/2026	1 402	
27	Conseiller municipal	Monsieur	VANBERSEL Jérémy	19/07/1993	15/03/2026	1 402	

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL :

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Il est précisé que ce document doit être distribué à tous les Conseillers Municipaux lors de la réunion d'installation des Conseils de toutes les communes, quelle que soit leur population.

L'Association des Maires du Loiret (AML) en recommande une lecture attentive à tous les élus communaux afin d'en appréhender le sens dès les premières semaines d'exercice de leur mandat.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la bonne réception de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne prenant plus la parole, la séance est levée à onze heures et quarante-cinq minutes.